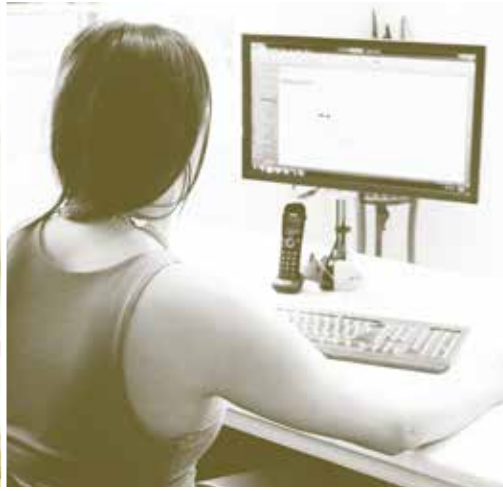


Résultats d'enquête

CE QUE LES PARENTS ACTIFS PROPOSENT POUR CONCILIER AU MIEUX VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE



- Près de 40% des souhaits formulés par les parents pour faciliter la répartition de leurs tâches domestiques et professionnelles sont adressés aux employeurs.
- Ils ciblent principalement une plus grande flexibilité de l'employeur au regard des taux d'engagement et des horaires de travail.



^{1,2} Oesch T., Stutz H., (2014)
« Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis ». BASS, Berne
www.egalite-famille.ch

³ En raison d'un nombre insuffisant de cas, la question sur la meilleure forme organisationnelle pour les pères n'est pas exploitable

Exigences relatives à l'organisation du travail

Les parents doivent s'adapter aux conditions des structures d'accueil et des écoles de leurs enfants tout en respectant les règles de leur employeur. Ainsi, ils doivent tenir compte de différentes conditions-cadres lorsqu'il s'agit de concilier la garde de leurs enfants et leur activité professionnelle. Les parents ont une représentation très claire de la manière dont ils pourraient répondre plus facilement aux exigences imposées par leur emploi.

Propositions de parents pour mieux concilier vie privée et vie professionnelle

Quels changements faut-il entreprendre selon les parents¹ interrogés pour trouver un équilibre entre le rôle de parent et l'activité professionnelle ? Le tableau ci-après dresse la liste des souhaits et propositions émis, en fonction de leur récurrence :

La flexibilité est la clé d'une meilleure organisation de la vie professionnelle et de l'accueil des enfants. Les mères plébiscitent avant tout des horaires de travail et des taux d'engagement plus flexibles.

Taux d'engagement flexibles

Lorsque les deux parents peuvent modifier leur taux d'engagement, cela facilite l'organisation des tâches professionnelles et domestiques. Existe-t-il un modèle de répartition du taux d'engagement entre les parents considéré par les sondés en Valais² comme une forme idéale d'organisation ?

Il y a bel et bien une forme « parfaite » d'organisation souhaitée par les parents, celle-ci diffère toutefois selon les régions linguistiques.

Selon la majorité des mères du Haut-Valais³ questionnées, la meilleure solution se traduit par l'emploi du père à 100 % et de la mère à temps

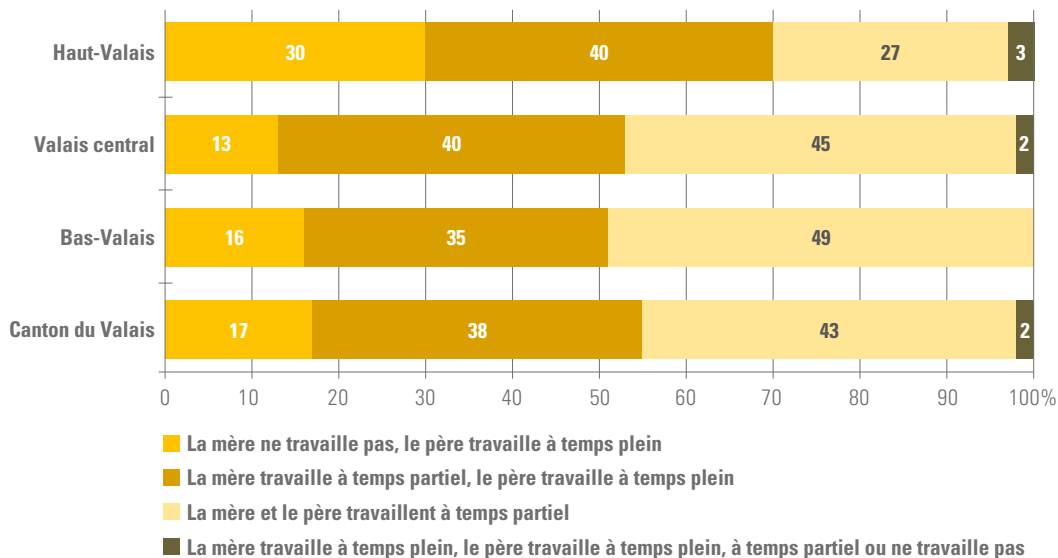
Tab. 1 : Souhaits des mères pour une meilleure conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle (nombre de réponses par catégorie sur l'ensemble des réponses)

Souhaits des mères	%
Taux d'engagement et horaires de travail plus flexibles, davantage de compréhension de la part de l'employeur	27
Crèches, mères de jour et horaires plus flexibles, plus de places d'accueil	15
Plus d'offres de places d'accueil dans les structures parascolaires	11
Salaires plus élevés	10
Offres d'accueil moins chères	6
Prestations sociales et d'assurance plus élevées	6
De meilleures possibilités d'accueil familial/privé	5
D'avantage de reconnaissance du travail domestique et/ou dédommagement financier	5
Divers	15

Source : enquête « Elternbefragung im Kanton Wallis » (janvier – mars 2014) ; calculs BASS (pondérés)



Illustration 1 :
Quelle est la meilleure solution pour organiser au mieux sa vie de famille et sa vie professionnelle ? (Réponses des mères en %)



⁴ Selon les statistiques, les couples vivant en Suisse avec des enfants en âge de l'école obligatoire ont le plus souvent adopté le modèle suivant : le père travaille à temps plein et la mère à temps partiel.

Source : enquête « Elternbefragung im Kanton Wallis » (janvier – mars 2014) ; calculs BASS (pondérés)

partiel (illustration 1). Un groupe plus restreint (30%) est d'avis que le père doit travailler à temps plein et la mère renoncer à un emploi. En outre, environ 30% des mères interrogées souhaitent que les deux parents travaillent à temps partiel.

Les mères du Valais central et du Bas-Valais ont un avis tout autre. Presque la moitié d'entre elles privilégie l'emploi à temps plein pour les deux parents (illustration 1). Pour 40% des mères sondées, la solution idéale réside dans l'emploi à temps plein du père et l'emploi à temps partiel de la mère. La forme organisationnelle selon laquelle le père travaille à 100 % tandis que la mère ne travaille pas n'est citée qu'à 15 %⁴.

Offres de places d'accueil flexibles

Les parents mettent aussi l'accent sur la flexibilité des offres de places d'accueil (tableau 1). La flexibilité au travail dépend de la compréhension de l'employeur vis-à-vis de la situation du parent tandis que celle dans les structures d'accueil des enfants nécessite un nombre suffisamment élevé de places.

Offres d'accueil dans les structures parascolaires

L'accueil parascolaire, comme la cantine le midi et l'accueil avant et après l'école, est un soulagement de plus pour les parents actifs (tableau 1). Le désir d'un salaire plus élevé n'arrive qu'en quatrième position (voir fiche d'information 5, considérations financières).



Résumé – Mesures pour une meilleure gestion des activités professionnelles et de l'accueil des enfants

Introduire des taux d'engagement et des horaires de travail plus flexibles

Les entreprises devraient avoir le courage d'accorder dès que possible aux parents une plus grande indépendance concernant leurs horaires de travail. En effet, les horaires fixes sont-ils absolument nécessaires au bon accomplissement des tâches ? Les employés pourraient-ils se voir accorder davantage d'autonomie et de responsabilité quant à la répartition de leurs horaires de travail, sans pour autant sortir du cadre légal ?

Les entreprises devraient oser permettre aux pères d'opter pour un emploi à temps partiel à des fins familiales. Elles auraient aussi à y gagner sur le plan économique⁵.

Pour en savoir plus :

- Liste de contrôle pour une politique d'entreprise favorable à la famille, bureau UND
Site: www.und-online.ch
Link: <http://bit.ly/2dDxqDg>
- Manuel PME Travail et famille, Seco (2016), disponible en ligne :
Site: www.seco.admin.ch
Link: <http://bit.ly/2eaVbnW>
- Concilier vie privée et vie professionnelle :
Site: www.vereinbarkeit.zh.ch
Link: <http://bit.ly/2dJAlcu>

Instaurer des offres de place d'accueil flexibles

Etant donné la volonté marquée des mères de travailler, il serait judicieux, dans l'intérêt des entreprises locales et avec l'appui des communes et du canton⁶, d'élargir l'offre d'accueil des enfants et de s'adapter aux besoins des parents⁷.

Assurer des offres de places d'accueil dans les structures parascolaires

Les offres d'accueil dans les structures parascolaires contribuent à accroître la flexibilité temporelle des parents durant leur temps de travail. Elles leur permettent ainsi de se concentrer pleinement sur leur activité professionnelle puisqu'ils n'ont par exemple pas à rentrer chez eux à midi pour préparer le dîner ou disposent de suffisamment de temps le soir pour terminer leurs tâches en cours. Ils peuvent travailler plus longtemps sans être interrompus et sont donc à même de se consacrer pleinement à leurs enfants le soir sans penser à leur travail.

L'accueil des enfants dans les structures parascolaires avant et après l'école ainsi que pendant le repas de midi est un enjeu tant pour les parents que pour les entreprises et les communes, ces dernières bénéficiant ensuite d'une bonne réputation aux yeux des familles.

Garantir un salaire non discriminant

Les entreprises peuvent vérifier leur pratique salariale et l'adapter au besoin grâce à Logib (www.logib.ch), un outil d'autocontrôle gratuit. L'Etat et les communes ont la possibilité de contrôler le respect de l'égalité de salaire lors de mandats en lien avec les pouvoirs publics. La discrimination salariale est contraire à la loi.

Lien: Office cantonal de l'égalité et de la famille
www.egalite-famille.ch

Impressum

Feuille d'informations:
Situation de l'accueil des enfants en Valais

Éditeur

Département des finances et des institutions (DFI)
Office cantonal de l'égalité et de la famille
Avenue de la Gare 33 | CP 478 | 1951 Sion
+41 27 606 21 20 | egalite-famille@admin.vs.ch

Évaluation des données

Büro BASS

Concept et graphisme
metaloop.ch

ÉGALITÉ
FAMILIE
GLEICHSTELLUNG

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

⁵ Etude « Betriebswirtschaftliche Kosten-Nutzen-Analyse familienfreundlicher Unternehmenspolitik », Prognos (2005)

⁶ Nicole König, responsable du secteur d'accueil à la journée du Haut-Valais, Planzettastrasse 9, 3930 Viège, nicole.koenig@admin.vs.ch tél.: 027 606 99 17, fax: 027 606 48 45.

⁷ Iten, R. et al. (2013) Accueil extra-familial des enfants et égalité. PNR 60 www.nfp60.ch/fr/projekte/cluster-3-familie-privathaushalt/projekt-iten

